

CONSIGNES SYNDICALES

Kit de résistance des instituteurs et professeurs des écoles du Cantal

Consigne 1 :

Animations pédagogiques

Je suis invité : je ne me rends pas à l'animation pédagogique car sans ordre de mission ni convocation, je ne suis pas couvert par l'assurance ni indemnisé. Je prends la précaution de prévenir les formateurs et l'administration. Je suis convoqué, je reçois un ordre de mission : je me déplace.

Consigne 2 :

Direction d'école

Je me consacre aux activités pédagogiques en lien avec les élèves et au travail relationnel indispensable auprès des familles.

Le reste attendra : Enquêtes multiples, listings à fournir, demandes administratives, ne seront pas prioritaires .

Consigne 3 :

Livret personnel de compétences

Nous appelons les équipes enseignantes à ne pas remplir ce Livret Personnel de Compétences, et demandons au ministère l'ouverture de discussions pour des outils d'évaluation et d'informations aux familles utiles à la réussite des élèves.

Ce document amène :

1. Une utilisation abusive de l'outil électronique faisant craindre un fichage généralisé des élèves et une mise en concurrence des écoles.
2. Des dérives de l'évaluation par compétences.
3. Une charge de travail supplémentaire pour les adjoints et les directeurs sans outils de formation mais seulement des outils d'exécution.
4. La multiplication des injonctions évaluatives qui prennent le pas sur nos pratiques pédagogiques. Il est indispensable d'exiger des garanties qui lèveraient ces inquiétudes.
5. Une nouvelle procédure de constitution des dossiers 6ème qui nie totalement les documents élaborés par les enseignants.

Consigne 4 :

Non remplacements

Chaque fois que l'administration ne sera pas en mesure de pallier l'absence d'un collègue par un remplacement, n'acceptez plus les élèves . Les enfants ne seront donc plus accueillis dès le premier jour d'absence si celle-ci était prévue, ou dès le lendemain si elle ne l'était pas. Transmettez l'information aux syndicats afin de compléter le tableau des non remplacements consultable sur Internet.

Consigne 7 :

Grève et SMA

Déposer systématiquement une déclaration d'intention qui, comme son nom l'indique, n'implique pas de se mettre en grève mais permet de s'accorder une réflexion supplémentaire de 48 h.

Consigne 6 :

Allègement des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) pour les directeurs non déchargés

Les textes précisent que les directeurs sans décharge bénéficient d'un allègement de service, après accord de l'IEN dans la limite maximale de 6 heures de service.

Ne pas demander à l'IEN que vous souhaitez bénéficier des 6h de décharge prévues par les textes mais les prendre systématiquement et répercuter cet aménagement sur le tableau de service adressé à l'IEN.

Consigne 5 :

Personnels itinérants défrayés à l'enveloppe (RASED, CP, EdN, ANIM. OCCITAN)

Ne plus se déplacer quand l'enveloppe est consommée et transmettre un courrier à l'administration et aux établissements d'intervention.

Consigne 9 :

Emplois précaires

Ne pas procéder à l'embauche de tels contrats sur l'école.

Si nous accompagnons les personnels ayant un emploi précaires au sein des écoles, nous sommes contre l'existence de ces contrats et revendiquons des emplois statutaires avec des personnels formés.

Consigne 8 :

Formation continue

Postuler massivement chaque année pour les stages de FC sur candidature individuelle et envoyer la motion du conseil des maîtres

Consigne 10 :

Base élèves

Ne remplir que les champs obligatoires. Les parents ont le droit de refuser le renseignement de Base Elèves pour leur enfant.

Consigne 12 :

Les droits ne s'usent que si l'on ne s'en sert pas. Il y en a deux que nous n'utilisons que très peu voire pas du tout :

- la Réunion d'Information Syndicale : à l'heure où les ordres de mission manquent pour se rendre aux animations pédagogiques, rappelons-nous que les RIS entrent dans ce temps de service obligatoire.
- les Stages de Formation Syndicale : chaque enseignant, même non syndiqué, a droit à 12 jours de stage par année scolaire à l'initiative de n'importe quelle organisation syndicale. Ces stages syndicaux sont organisés sur le temps de présence élève, comme l'étaient jadis les RIS.

Consigne 11 :

RASED

Transmettre automatiquement les fiches de demande d'aide au RASED avec copie à l'IEN (avec uniquement les initiales, année de naissance et classe des enfants concernés) dans le respect du projet de charte des RASED.